

ÉCOLES D'ARCHITECTURE

Les mal aimées du ministère

Depuis que les écoles d'architecture ont été rattachées au ministère de la Culture, aucun acquis d'envergure n'a été réalisé. La réforme LMD a accouché d'une souris pour les étudiant-es : des diplômes « canada dry » tenant lieu de licence et de master... mais qui n'en sont pas véritablement : ils sont sans aucune valeur d'échange s'ils doivent être monnayés dans d'autres filières de l'enseignement supérieur ou à l'étranger. Pour les enseignant-es, le mépris dont a fait preuve le ministère est incommensurable : leurs grilles d'avancement n'ont pas été modifiées depuis l'époque où les écoles d'architecture relevaient du ministère de l'équipement. Pour les personnels, les statuts précaires se sont multipliés malgré la promesse du président de la République de résorber ce problème honteux.



→ DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC

→ CRÉATION D'EMPLOIS STATUTAIRES

→ RÉSORPTION DE LA PRÉCARITÉ

→ DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION ET DE L'ACTION SOCIALE

→ MESURES CONTRE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL

→ AMÉLIORATION DES DÉROULEMENTS DE CARRIÈRES

→ AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

→ AUGMENTATION DES SALAIRES

UNE ABSENCE DE RECONNAISSANCE

Les écoles d'archi ne sont pas un sujet prioritaire du ministère pour deux raisons :

1. l'architecture est placée, du fait de son rattachement institutionnel, dans une position d'étrangeté par rapport à « l'urbanisme, l'aménagement et l'environnement, la construction et l'ingénierie, l'habitat et le logement ». Elle est rattachée au patrimoine et n'est donc pas associée aux processus et enjeux urbains, territoriaux et environnementaux de la ville contemporaine. Comme si on voulait la rattacher de force au passé, comme si l'extension de la ville s'était arrêtée, comme si la réparation, la re-fabrication de certains pans de la ville n'étaient pas une nécessité et un enjeu. Ce que certains observateurs appellent le « fatras idéologique » de la dissolution de l'architecture dans une direction soucieuse du patrimoine ne pouvait que desservir les écoles d'archi, leurs étudiants, leurs enseignants, leurs personnels. On ne peut que s'étonner que la course à la médiatisation ait été érigée en système et que ce système ait abouti à l'affaiblissement de l'enseignement de l'architecture.



2. L'enseignement lui-même n'est pas conçu comme un service public prioritaire et stratégique, mais comme une charge administrative supplémentaire et étrangère aux soucis du ministère. Pourtant, les étudiants sont au nombre de quinze mille. Quant aux enseignants et personnels leur nombre atteint plusieurs centaines. Mais même les

responsables nommés à la tête des services et de la direction n'avaient aucune expérience ni dans l'archi, ni dans l'enseignement. Aucun effort conséquent n'a été fait pour la création des doctorats en architecture, contrairement aux promesses ou engagements faits par le ministère au moment de la réforme : pas de moyens financiers, pas de moyens humains, aucun intérêt conséquent et cohérent. Comment peut-on dans ce cas imaginer que l'architecture et son enseignement ait été pris au sérieux par l'ancienne DAPA ? Comment ne pas comprendre pourquoi les promesses faites lors du rattachement à la Culture n'ont pas été tenues ?

DISPARITION DE LA DAPA ET TUTELLE ALTERNATIVE

La nouvelle organisation des services du ministère de la Culture, loin de résoudre les problèmes déjà existants, les a multipliés par une approche technocratique à mille lieues de replacer l'architecture dans « la vie des citoyens, de leurs conditions de vie, d'habitat, de déplacement, de travail, de culture et de loisirs ». En dissolvant une bien imparfaite DAPA, le ministère de la Culture a opéré une « régression » symbolique et institutionnelle ne tenant pas compte de la culture et de la société contemporaine.

« L'architecture est intégrée dans la direction générale des patrimoines en tant que simple « service de l'architecture ». Sans autre forme de procès, des composantes comme la recherche, l'enseignement, la création architecturale, les actions sur la qualité architecturale et le pilotage de la profession d'architecte sont enfouis dans un ensemble dominé par des dispositifs – archives, archéologie, monuments historiques, inventaire, musées – dont l'essence et les objets, les outils et les pratiques, sont tournés vers le passé. »

DES PRATIQUES NON DEMOCRATIQUES

L'histoire de l'enseignement de l'architecture au ministère de la Culture est encore plus sombre. S'il ne fallait contester que l'approche technocratique d'un vrai service public de l'enseignement, s'il ne fallait que dénoncer l'importance minorée donnée à l'ensemble de l'architecture par des idéologies la réduisant à une technique secondaire, le tableau serait déjà assez révoltant. Mais à cela il faut ajouter les pratiques antidémocratiques de l'ancienne DAPA : disparition de tout débat entre les présidents d'école au profit d'un cercle des directeurs étroitement tenus par le ministère, système de concours et d'avancement où les dés sont pipés par le clientélisme des services concernés de la DAPA, pratiques inconcevables de « dossiers noirs » écartant depuis des années des enseignants de talent pour cause de « pratiques revendicatives » passées (et trépassées).

IMPOSONS DES ETATS GENERAUX

DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE !

RÉFÉRENDUM DU PERSONNEL DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

ENSEMBLE,

IMPOSONS D'AUTRES CHOIX!

----- Des Etats généraux

L'enseignement de l'architecture est en crise. Nous lançons un appel à l'organisation au plus vite d' Etats généraux de l'enseignement de l'architecture pour promouvoir la réorganisation de ce secteur laissé à l'abandon. Concevoir l'architecture comme un métier de la contemporanéité avec de nouvelles problématiques, de nouvelles contraintes, de nouveaux usages, de nouveaux moyens. Un des points primordiaux à mettre à l'ordre du jour est celui de formes de tutelle alternatives.

----- Des négociations

Ouverture de négociations avec l'Enseignement supérieur et la Recherche pour que la réforme aboutisse à de vrais diplômes.

----- La réorganisation du corps des enseignants en école d'archi

Création de grille alignée sur ES pour les enseignants, création du statut d'enseignant-chercheur, création d'un corps d'enseignants émérites, repyramidage des personnels et des enseignants.

----- La titularisation de tous les emplois précaires

Le scandale des statuts précaires doit être dénoncé. L'investissement ne doit plus aller à l'animation des activités médiatiques, mais à assurer un service public stable et bien organisé.

----- Le respect de la vie démocratique

Créer de nouvelles règles d'organisation des jurys de concours limitant le rôle de l'administration et élargissant le rôle des instances scientifiques. Arrêt des pratiques visant à punir les agents ayant pris des positions revendicatives.

----- De nouveaux investissements

La création des doctorats en architecture nécessite le renforcement de la recherche, la création de revues spécialisées dans une recherche orientée vers l'avenir, vers l'insertion de l'architecture dans la vie citoyenne.

DU 1^{ER} MARS AU 1^{ER} AVRIL

VOTONS SUD CULTURE